

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de NOYELLES-GODAULT

AVIS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal se réunira le **mardi 29 mars 2011 à dix neuf heures du soir** au lieu ordinaire de ses séances, pour délibérer sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz avec la société G.R.D.F.,
- Compte administratif et compte de gestion du budget principal Commune – exercice 2010 et affectation du résultat,
- Compte administratif et compte de gestion du budget Pompes funèbres – exercice 2010 et affectation du résultat,
- Subventions communales 2011 aux associations,
- Budget Primitif Commune – exercice 2011, taux des impôts locaux et états annexes,
- Budget Primitif Pompes funèbres – exercice 2011,
- Application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) – 2^{ème} lecture,
- Dénomination des rues de la résidence « la fonderie », rue Joseph Fontaine,
- Informations.

NOYELLES-GODAULT, le 21 mars 2011

Le Maire,

Jean URBANIAK